



(photo : Nature-Action Québec)

Certification environnementale *CLÉ VERTE*

Les ateliers de services automobiles prennent le virage vert



La Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers à laquelle est associée RECYC-QUÉBEC, lance de concert avec Nature-Action Québec (NAQ) et des partenaires du milieu, le Programme de certification environnementale *CLÉ VERTE* qui s'adresse à tous les acteurs de l'industrie automobile.

Qui dit ateliers de mécanique, dit nécessairement huiles usées, ferraille, lave-glace, pneus rebutés et déchets de toutes sortes, ainsi que des équipements et des procédés potentiellement polluants. La certification *CLÉ VERTE* s'adresse aux concessionnaires, aux établissements offrant des services de réparation générale (mécanique, carrosserie, vitre d'autos, antirouille, etc.) et aux ateliers de station-service prêts à s'engager dans un processus volontaire d'évaluation pour l'obtention d'une certification environnementale.

Un processus rigoureux

Les ateliers qui adhèrent sur une base volontaire au programme *CLÉ VERTE*, entreprennent une démarche qui leur

permettra d'adopter des pratiques de travail respectueuses à l'égard de l'environnement. Pour obtenir une telle certification, les ateliers de mécanique automobile doivent poursuivre un rigoureux processus d'évaluation. Soutenus par le *Guide de la certification* qui constitue l'outil de référence du Programme, les garages et ateliers sont invités à faire l'inventaire des éléments visés par la certification. Dès lors s'amorce le processus d'implantation des différentes mesures prévues au Programme. Finalement, si l'inspection de Nature-Action Québec est concluante, l'obtention d'une *CLÉ VERTE* variera entre trois et six mois. Déjà, CAA-Québec a amorcé dans son réseau de ses « garages recommandés », l'implantation de ce programme de certification.

Les Québécois, on le sait, sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales. Les automobilistes désireux d'exprimer leur engagement en faveur de la protection de l'environnement pourront désormais choisir un garage certifié *CLÉ VERTE* puisque celui-ci sera identifié à l'aide d'un autocollant apposé sur la vitrine de l'établissement. Les ateliers de services automobiles intéressés à se joindre à *CLÉ VERTE* peuvent aussi consulter le : www.cleverte.org.

RECYC-QUÉBEC
Québec

